

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 FÉVRIER 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **CROIX Mylène, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Représentés : **BERTOUT Emilie à HENRI Pascal, COLLOT Françoise à BREVOT Gérard, GAURIER Jacques à NICOLLE François.**

**Monsieur PRIEUR Brice** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Occupation du domaine public par un opérateur de communications électroniques**

**N° de délibération : 05\_2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 6 février 2020 N°2020\_7 concernant une convention d'occupation du domaine public avec la Société LOSANGE pour l'implantation d'un SRO (sous-répartiteur Optique).

Une convention établit par la Société Losange avait été signé avec une redevance annuelle de 40 € due par l'entreprise.

Monsieur le Maire propose de fixer les montants des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques quelque soit la société. Il propose de fixer le même montant de redevance annuelle, soit 40 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**ARRETE ET FIXE** le montant de redevance annuelle pour l'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques pour 2024 à 2026 à 40 € par an.

**DECIDE** de charger Monsieur le Maire d'émettre les titres correspondants au besoin,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 février 2024  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2024.02.16 11:11:07 +0100  
Ref:5990623-8955910-1-D  
Signature numérique  
le Maire

